



**Centre d'Apprentissage
à la Conduite**

CENTRE D'APPRENTISSAGE A LA CONDUITE
70 RUE Félix Faure 92700 COLOMBES
TEL : 01 47 60 27 17
contact@auto-ecole-cac.com

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A1 / A2/A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm² pour la catégorie A1)

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 17 ans au moment du passage de l'ETG pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1.
- Avoir passé l'ETG avec succès ou avoir un permis de conduire de moins de cinq ans

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



**Centre d'Apprentissage
à la Conduite**

**CAC - CENTRE D'APPRENTISSAGE À LA CONDUITE • SIÈGE SOCIAL : 70 RUE FÉLIX FAURE 92700 COLOMBES • SARL AU CAPITAL DE
100 000 EUROS**

• SIRET : 480 576 172 00013 • APE/NAF 8553 Z • N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 1192 19387 92



EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 10 personnes

Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1 A2 A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE

Compétence 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2
- Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne



**Centre d'Apprentissage
à la Conduite**

**CAC - CENTRE D'APPRENTISSAGE À LA CONDUITE • SIÈGE SOCIAL : 70 RUE FÉLIX FAURE 92700 COLOMBES • SARL AU CAPITAL DE
100 000 EUROS**

• SIRET : 480 576 172 00013 • APE/NAF 8553 Z • N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 1192 19387 92